

**Compte-rendu de la Commission de
Quartier 3.2
(à lire en accompagnement du
diaporama projeté en séance)**

> SEPT-DENIERS- GINESTOUS - LALANDE

Le 26 juin 2017 à 18h30

**Centre d'animation de Lalande 239
route de Fronton**

Participation : 60 personnes

- > Élus présents : Monsieur M ARSAC, Maire de quartier
Madame Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire
- > Services présents : M RABINOVITCH (Directeur du Pole Territorial Nord),
M VERNIN, Service Infrastructures Travaux Énergies
Mme GARCIA, Direction des Jardins et Espaces Verts
M SAQUET, Service Infrastructures Travaux Énergies
Mme DEQUE (référent de quartier 3.2, Direction de l'Action Territoriale)
- > Personne invitée: M MORELLATO, M DUBOIS et M FOURQUET, Services de l'État

En introduction, M ARSAC ouvre la séance et présente le programme de cette réunion publique. Un diaporama sert de support.

Présentation de l'ordre du jour :

- 1 - Présentation Zéro Phyto**
- 2 - Aménagements de Voirie**
- 3 - Présentation par les Services de l'Etat des travaux de confortement des digues Amidonniers – Sept - Deniers**
- 4 - Présentation de l'aménagement des abords et du Parc de Moulis Croix Bénite**

1- Présentation Zéro Phyto

Intervenant : M RABINOVITCH

Qu'est-ce que c'est : Depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi du 6 février 2014 modifiée le 17 août 2015, Toulouse Métropole (37 communes) est passée au zéro phyto sur tous les espaces publics. L'objectif de la démarche est de diminuer l' utilisation des pesticides et de promouvoir les démarches naturelles sur l'espace public.

M

RABINOVITCH précise également qu'au 1^{er} janvier 2020, les particuliers ne pourront plus utiliser de pesticides et qu'ils ne seront plus vendus dans les jardinerie.

Les produits utilisés jusqu'alors sont considérés comme étant dangereux pour la santé et qu'on les retrouve dans l'eau, dans l'air.

Avant 10 km de voirie étaient traités 2 fois par an avec les désherbants, aujourd'hui on peut traiter 2 km avec les mêmes moyens humains. Il faudrait entre 6 et 10 passages par an pour permettre la même qualité de services.

Le plan de mise en œuvre :

- Techniques alternatives aux pesticides : formation des agents et achats de nouveaux outils pour le désherbage (rotofils, tondeuses sur les trottoirs, brossage avec les balayeuses, raclage avec binette)
- Mise en place d'une gestion différenciée : ont été définis des secteurs où l'herbe doit être éradiquée, des secteurs avec une certaine tolérance et des secteurs où l'herbe sera présente de façon plus importante
- Prévention de la pousse
- Sensibilisation et communication pour une meilleure acceptation de la flore spontanée sur l'espace public

Questions soulevée :

- Est-ce que chaque Métropole est libre de son planning d'intervention: certaines Métropoles ou Villes avaient anticipé le passage au zéro phyto, l'organisation des interventions restent bien évidemment gérée par les services internes des Collectivités. Le choix de Toulouse Métropole est la gestion différenciée expliquée dans le diaporama et qui est celle choisie en quasi totalité par les autres collectivités. A l'échelle de Toulouse Métropole, il y a 5000 km de trottoirs à gérer.

- On a constaté la présence de moustiques tigres sur le quartier, qu'est ce qui est fait : L'État , l'Agence régionale de santé (ARS) Midi-Pyrénées et le Conseil Départemental 31 ont mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique. Ils ont confié à l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen), opérateur public territorial dans le sud de la France, une démarche de surveillance et de contrôle du vecteur. La Ville de Toulouse est associée à cette campagne de lutte.

Le service de l'hygiène et santé de la Ville de Toulouse doit être contacté s'il y a une suspicion de la présence de ce type de moustique, une enquête est alors réalisée.
Contact : **05 61 22 23 43**.

- Problèmes de dépôts sauvages : Contacter le service Allô Toulouse (05 61 222 222) enlèvement en 48h.

- La rue des Vignes est mal entretenue et les haies débordent des maisons abandonnées : M RABINOVITCH précise que cette rue n'est pas sur le quartier 3.2, mais que de nombreuses maisons ont fait l'objet d'expropriation et qu'un aménagement de cette voie (trottoirs) est prévu en 2017-2018, il se charge de demander la coupe des haies.

- Quel était le budget pour les produits pesticides avant le zéro phyto : l'achat de produits pour le Pole Nord était de 110 000 €/an. Cette somme est réinjectée dans le traitement des trottoirs, par l'emploi de saisonniers et dans les marchés de sous traitance pour permettre un soutien des effectifs constants.

- Qui contacter quand je vis à côté d'une propriété inoccupée et laissée à l'abandon : M ARSAC précise qu'il convient soit de contacter Allô Toulouse pour que soit transmise la demande au Service de l'Hygiène pour mise en demeure au propriétaire, soit lui envoyer un mail, soit prendre un rendez-vous avec lui en permanence de quartier pour en discuter car le surveillant de quartier ne peut pas tout voir : les riverains sont les premiers informés.

- Est-il judicieux de pratiquer le désherbage thermique : M RABINOVITCH précise que cela a été testé et considéré comme dangereux pour les agents qui l'utilisent

- Pourquoi ne pas utiliser du vinaigre et du bicarbonate de soude : Solution interdite

Conclusion de M ARSAC sur la thématique zéro phyto : M ARSAC indique qu'il faut discuter de cela sur son lieu de travail, au sein des associations, avec ses voisins pour une prise de conscience car c'est un choix qui s'impose à nous de part la loi, et cela va engendrer un évolution visuelle de notre cadre de vie dans les rues. C'est pourquoi il était nécessaire de l'expliquer par cette présentation.

2- Aménagements de Voirie

Intervenant : M RABINOVITCH

Présentation du bilan des aménagements de voirie de 2016 + présentation des projets et aménagements de voirie à réaliser sur 2017.

Questions soulevées :

- Ralentisseur route de Launaguet / Guillaume Ibos - le mail du Baron sert de shunt, on constate des accidents : M ARSAC précise que Toulouse Métropole a installé des ralentisseurs pour diminuer les problèmes de vitesse - M ARSAC invite les personnes à prendre RDV avec lui en permanence de quartier.

- Plateau ralentisseur entre l'impasse du Baron et le ch du Baron - le trottoir est au ras de la voie - M ARSAC demande l'examen de la pose potelets.

- Impasse Pablo Casals, pourquoi y a t-il eu des travaux sur la couche de roulement alors qu'elle était neuve - M ARSAC demande à M RABINOVITCH de vérifier la date de la dernière reprise de la couche de roulement.

- Mobilier de couleur sur les écoles primaires privées : M ARSAC demande à M RABINOVITCH de le prévoir sur les écoles privées des Sept-Deniers.

- Enfouissement des réseaux av de Fronton côté Lalande : pas de programmation par les concessionnaires à ce jour.

- Arrêt de bus à côté du collège Rosa Parks : TISSEO - Collectivités a programmé la création d'un abri bus en 2018 s'il n'y a pas de problèmes techniques.

M ARSAC indique la fin de la présentation des aménagements de voirie.

3- Travaux de confortement des digues Amidonniers-Sept-Deniers

Intervenants :M MORELLATO, M DUBOIS et M FOURQUET, Service de l'État et M SAQUET de Toulouse Métropole

M ARSAC invite Mme MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire en charge des Canaux à introduire la présentation par les Services de l'État des futurs travaux de confortement des digues qui débuteront le 1^{er} trimestre 2018 pour une durée de 24 mois (voir diaporama).

Pour tout renseignement complémentaire à ce sujet vous pouvez contacter :

- M MORELLATO ou M FOURQUET : 05 81 97 71 86

Questions soulevées

- Les travaux de confortement des digues auront-ils une incidence sur le Plan de Protection des Risques d'inondation (PPRI), la partie actuelle en rouge ne permettant aucune construction en rez de chaussée sera t-elle maintenue alors que ces travaux seront réalisés :

Les services de l'état précisent que les secteurs protégés par des digues sont toujours considérés comme des zones à risques sur lesquelles s'appliquent une bande de sur-aléas au plus proche des digues. Le confortement des digues va permettre au niveau du PPRI d'ôter le sur-risque identifié en zone hachurée quand celles-ci n'étaient pas confortées.

- Grillages anti-fouisseurs, durée de vie : Mise en place au niveau des talus de grillages anti-fouisseurs qui seront non visibles après travaux, acier galvanisé.

- La crue de 1970 avait atteint Fenouillet, est -il prévu une extension de protection:

Les travaux consistent à consolider le système actuel mais il n'est pas prévue d'extension.

- Question sur le périmètre exact d'endiguement et le rôle de la digue de Ginestous : la digue de Ginestous est venue conforter le risque d'inondation sur les Sept-Deniers par le Pont de Blagnac. Il y a 2 pompes rue du soleil d'or pour le refoulement des eaux vers la Garonne.

M SAQUET de Toulouse Métropole précise que la Ville de Toulouse a mis en place des plans d'évacuation en cas de crues majeures. Les quartiers inondables ne sont seulement sécurisés par les digues mais il existe aussi un système de plan d'alerte géré par le service des Risques Majeurs qui permet d'alerter les administrés de tout Toulouse. Des améliorations techniques ont été apportées, les réseaux pluviaux sont aujourd'hui fermés par une double vanne en cas d'inondation bloquant ainsi le refoulement vers la Ville.

- Un comité de quartier indique qu'il convient de diffuser davantage d'informations sur les quartiers concernés : Mme MAYEUX-BOUCHARD précise qu'elle transmettra cette information au Maire de quartier et qu'elle se rapprochera du service des Risques Majeurs pour relancer une campagne de d'information.

M ARSAC clôture cette thématique et remercie Mme MAYEUX-BOUCHARD Adjointe au Maire, les Services de l'État et de la Métropole pour cette présentation claire.

4- Présentation de l'aménagement des abords et du Parc de Moulis Croix Bénite

Intervenants : M VERNIN et Mme GARCIA

M ARSAC introduit la présentation en reformulant le déroulement de la mise en place du projet avec une forte implication des services Métropolitains pour boucler ce projet important sur ce quartier de Lalande qui manque d'équipements publics.

La forte volonté du Maire de quartier pour faire émerger le parc a permis la perspective d'une ouverture du parc à l'été 2018. C'est un projet évolutif que s'étalera jusqu'à 2020.

Situation et contexte :

M VERNIN précise qu'il s'agit d'un projet situé sur Lalande Nord entre la route de Launaguet et la rue Virginia Woolf qui consiste à la création d'une centralité impliquant la réalisation d'un accès pompiers, d'une place avec du stationnement, d'une nouvelle voie et d'un parc.

Questions soulevées:

Mettre en place des points barbecues avec tables poubelles et wc : Mme GARCIA précise que seront installées des tables et des corbeilles. Pour l'instant, l'aménagement du parc ne prévoit pas l'installation de barbecues car il est difficile de gérer ce type d'équipement.

Quelle sera la dimension du terrain de pétanques : la Direction des sports n'est pas associée à ce projet, c'est un terrain de pétanque de loisirs qui n'est pas dimensionné pour

accueillir des compétitions.

Projet de rond-point rue Virginia Woolf : M ARSAC précise qu'il n'est pas indispensable pour le moment, le système à feux semble suffisant et il manque des emprises foncières pour la réalisation de ce rond point.

M ARSAC a bien pris acte des réflexions soulevées :

- installation d'un wc dans le parc
- Concernant les barbecues, M ARSAC est conscient qu'à la belle saison les gens viendront et les barbecues se feront, il demande aux services de réfléchir à organiser cela

M VERNIN précise les échéances de réalisation :

la fin du parking nord interviendra mi juillet 2017.

A partir de la fin de l'année 2017 et jusqu'à avril 2018, réalisation de la voie et du parking au pieds d'immeuble de Tagerim.

Travaux du parc :remise en état des cheminements + aire de jeux d'avril à l'été 2018

fin de l'opération 2019-2020 afin d'étaler le financement sur plusieurs exercices (2ème phase de jeux + zone de parking, place)

M ARSAC précise également qu'il est intervenu pour faire réaliser un système de dépose minute devant l'entrée de l'école Olympe de Gouges pour les parents d'élèves.

Ensuite, pour conclure M ARSAC indique que le projet ne sera pas fini en 2019-2020 car il envisage au-delà de 2020 de reconstruire un bâtiment de 200 m² à la place de la maison que la Ville a du démolir pour des raisons de sécurité.

En fonction des disponibilités budgétaires, cela permettra la création d'une maison de quartier. La place créée dans le parc pourra également accueillir un camion crêperie et un manège, la réflexion sera proposée aux associations de quartier lors des réunions de bureau.

Après avoir repris les informations diverses en fin de diaporama, M ARSAC a clôturé la séance en remerciant l'assemblée.